

Informations relatives aux stands mis à la disposition des exposants

Descriptif - Sécurité - Participation financière

1. Descriptif d'un stand type :

1.1 Dimensions du stand

Un stand est composé d'un ou plusieurs modules. Le module de base* d'un stand a les caractéristiques suivantes :

- Longueur 3 mètres
- Profondeur 3 mètres
- Hauteur 2,40 mètres

**il existe des modules avec des dimensions différentes mais en quantité très limitée.*

2. Cas particulier de stand spécifique

La mise en place d'un stand spécifique appartenant à l'exposant et installé par lui-même peut être envisagée par les organisateurs du salon, selon les conditions impératives suivantes :

- Cette installation doit répondre, le plus possible, aux dimensions indiquées ci-dessus, et correspondre à un, deux, ou trois modules.
- Cette installation doit répondre aux normes de sécurité en vigueur
- L'organisateur devra être informé, préalablement à sa mise en place au sein du Salon, des dimensions, matériaux de constitution, certificats et agréments de sécurité délivrés pour ce matériel (utilisation de produits et matériels inflammables interdite). En tout état de cause, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser la mise en place au sein du salon des pêches à la mouche d'altitude de toute installation autre que celle qu'il met à la disposition de chacun des exposants.

Nous attirons expressément l'attention des exposants sur le fait que le Chargé de sécurité de la salle Angleo peut, préalablement à l'ouverture du salon, au cours de l'inspection des locaux effectuée le samedi matin, réclamer la modification, voir refuser une installation, ne répondant pas aux critères de sécurité imposés, pour cette manifestation, par cette instance.

Nous espérons votre compréhension face à la vigilance mise en œuvre en matière de sécurité pour une telle manifestation.

Pour plus d'informations contacter Madame Jocelyne Bonnet Ribot Responsable de l'organisation du salon, tel : courriel :

Tel : (00 33) 4 68 35 98 81/ 07 64 50 24 24

j.bonnet@pyrenees-orientales.cci.fr

3. Consignes générales de sécurité.

- L'activité exposée ne doit présenter aucun risque d'incendie dans sa conception (classe des matériaux à respecter) ni dans les modalités d'organisation (sources de flammes ou de forte chaleur interdites).
- Il est INTERDIT de FUMER dans l'enceinte du salon.
- Les démonstrations et les essais de matériels s'effectuent exclusivement sur une l'aire de lancer prévue à cet effet. Les organisateurs du salon sont seuls habilités à limiter le nombre de personnes présentes sur l'aires de lancers et d'y faire respecter l'ordre et le type d'activités effectuées.
- Les démonstrations et essais de matériels s'effectuent sans utilisation d'aucun hameçon, leurre ou lest susceptibles d'occasionner des blessures.
- Les allées de circulation doivent être laissées libres, ainsi que les accès aux sorties de secours.
- Dans le cadre de la démarche écocitoyenne voulue par l'organisateur, des réceptacles pour le tri sélectif des déchets seront mis à disposition. Les exposants devront y participer en procédant au tri sélectif de leurs déchets, pendant le salon, mais également pendant les phases de montage et démontage des installations.
- Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans l'enceinte du salon. Tout incident ou accident doit être IMMEDIATEMENT porté à la connaissance des responsables de l'organisation du salon.

4. Participation financière des exposants pour les stands

Une participation financière est demandée aux exposants pour la mise à disposition d'un stand. Sachant qu'un stand peut être composé de plusieurs modules, **la participation financière a été fixée pour cette première édition à 150€ net de tva pour un module de 9m²**. A savoir que pour la première année 50% du prix du stand est pris en charge par l'organisateur.

Le forfait d'inscription basique, par entreprise, au salon, comprend :

- 1 stand de 9 m² (3 mètres linéaires ouvert sur une allée) équipé avec :
 - Cloisons (Panneaux pleins verticaux en fond de stand, coloris bois, hauteur 2,40 mètres, longueur selon la taille du stand, et permettant la suspension ou l'accrochage de charges légères). Attention il n'y a pas de grilles métalliques.
 - éclairage (3 spots)
 - un panneau signalétique
 - 1 table d'environ 1,80 mètre x 0,70 m. Les tables doivent être recouvertes de nappes que doivent fournir les exposants.
 - Une chaise

- Une arrivée électrique (penser à apporter vos rallonges électriques qui peuvent s'avérer nécessaire). Puissance électrique de 3 kW (tout supplément sera à la charge de l'exposant).
- le nettoyage des allées
- les cartons d'invitation visiteurs (format numérique)
- les badges exposants
- la communication du salon (réseaux sociaux, magazine voyage de pêche, affichage, vidéo youtube...)

Option stand avec un angle :

Si vous souhaitez un stand avec un angle et augmenter ainsi la surface ouverte sur les allées. (visibilité sur deux allées), une majoration de 50€ sera appliquée. Les stands avec angles, en nombre limité, seront attribués selon les disponibilités.

Stand 6m²

Nous disposons également d'une quantité très limitée **de stand de 6m² (3m x 2m) avec un angle (visibilité sur 2 allées)** au tarif de **130€ net de tva.**

Option location de mobilier

La location de mobilier supplémentaire est possible (contactez-nous pour recevoir le catalogue complet).

Choix des formats et exemples :

Il est possible de réserver plusieurs modules pour composer des stands d'une superficie supérieure aux 9 m² du forfait d'inscription.

Exemple tarification :

- Une entreprise souhaite 2 modules de 9m² soit 18m² : 150 X2 = 300 €. Elle aura une visibilité de 6 mètres linéaires.
- Une entreprise souhaite un module de 9m² avec un angle : 150 + 50 = 200€. Elle aura une visibilité de 9 mètres linéaires. 3 mètres sur une allée et 3 mètres sur une autre allée.
- Une entreprise souhaite un module de 9m² et un module de 6m² avec angle : 150 + 130 = 280€ . Elle aura une visibilité de 8m linéaires, 5 mètres sur une allée et 3 mètres sur une autre allée.



Le forfait minimum pour **les stands associatif à but non lucratif** (aucune démarche commerciale ne sera faite sur le stand) est de 75€ est comprend les mêmes caractéristiques que les stands “entreprises”. La réservation sera limitée à un module maximum par association.

Attention disponibilité limitée sur ce type de stand.

Nota bene :

Les tarifs ci-dessus ne sont applicables que pour les dossiers parvenus avant la date limite de clôture des inscriptions précisée sur le courriel d'envoi du dossier.

Pour les éventuels dossiers nous parvenant après la date limite de clôture des inscriptions, le tarif est susceptible d'être majoré, du fait des contraintes financières d'installation pouvant nous être imposées par ailleurs.

Conditions de paiement

En cas de désistement, les sommes versées ou restant dues, sont acquises à l'organisateur (article 10 du Règlement général).

- Pour la réservation de stand : - 100 % de la somme net de tva à régler avant le 25 Avril 2023
- Chèque à l'ordre de : CCI des Pyrénées-Orientales ou par virement bancaire

Déroulement du salon

- Le salon se tiendra à la salle Angléo aux Angles 66210.
- Installation des stands exposants **le vendredi 23 Juin 2023 de 14h à 20 h.**
- L'accueil des exposants se déroulera à partir de 8h30 le samedi et dimanche (24 et 25 juin)
- Horaires visiteurs du salon : 9h30 à 19h le samedi et 10h à 17h30 le Dimanche
- Démontage des stands exposants : à partir de 18h jusqu'à 20h le dimanche 25 Juin 2023 – et à partir de 8h le Lundi 26 Juin 2023

Organisation: L'organisation du salon est réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales.